

La Nation

JAA. CH - 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Transgenres et école vaudoise

Un transgenre est celui dont le genre, tel que lui-même le ressent, ne correspond pas à son sexe biologique. Le transgenre se sent femme, alors qu'il est physiquement et juridiquement un homme. Ou l'inverse. On parle alors de «dysphorie de genre».

Le non-binaire est le trans dont le genre ressenti ne se contente pas de la binarité masculin/féminin: ainsi, le bigenre a deux genres, l'agenre n'en a pas, le «gender-fluid» passe de l'un à l'autre. Toutes les combinaisons sont envisageables.

Pour le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, les homosexuels, les transgenres et les non-binaires sont les principales victimes du harcèlement scolaire. C'est le terme donné à l'antique cruauté enfantine. Mais cela va plus loin. En fait, tous les aspects de la société occidentale, structurée autour du rapport homme-femme, rappelleraient douloureusement au transgenre son statut d'anormal et de minorité: des toilettes séparées aux difficultés de la langue française. Mme Cesla Amarelle a donc lancé au printemps 2021 un vaste plan de lutte contre le harcèlement scolaire, en particulier contre l'homophobie et la transphobie à l'école.

Une directive sans légitimité

Une nouvelle «directive pour l'accompagnement des élèves trans et non binaires dans la scolarité obligatoire et postobligatoire»¹ est entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Mme Amarelle l'avait présentée le 13 décembre. Ce calendrier a empêché toute discussion. La directive impose aux enseignants de respecter toute demande sans portée juridique émanant de l'enfant se prétendant transgenre. Ils l'appelleront ainsi par le prénom de son choix. A la gym, le vestiaire des filles lui sera ouvert. Et leurs dortoirs au camp de ski.

La directive fait à peine quatre pages. Elle renvoie officiellement au *Guide de bonnes pratiques lors d'une transition de genre dans un établissement scolaire et*

de formation, élaboré par la Fondation Agnodice. Cette fondation lausannoise se donne pour but de «défendre les droits des personnes trans et non binaires, notamment par un meilleur accès à la santé pour les transitions médicalisées»².

Le Département transforme donc en droit vaudois un document jargon-neux de trente-deux pages édité par une fondation purement privée. Et cela se passe sans aucun contrôle du pouvoir législatif.

Militantisme sociétal

Le guide d'Agnodice insiste sur le malaise et les contestations morales et politiques que soulève la question trans dans la population. Cette affirmation n'est pas une mise en perspective visant à nuancer son action, mais une profession de foi militante. Le guide s'ouvre par un avertissement, plus polémique que scientifique, à vrai dire, contre les «fausses informations et distorsions» diffusées par des «associations, collectifs et individus non-professionnels, nostalgiques de l'ordre social et des pratiques médico-sociales maltraitantes qui ont prévalu durant près de 50 ans».

Ses auteurs admettent qu'en Suisse l'opposition à leurs conceptions est forte. Mais au contraire de ses contemporains, Agnodice se référerait à des faits scientifiques «validés par des milliers de professionnels». L'accusation de complotisme pointe déjà le bout de son nez. Au nom de la science, toute controverse est condamnée à l'avance.

La procédure d'accompagnement de la transition se centre sur la volonté de l'élève et de son autonomie. Aucun facteur extérieur ne doit entraver la prise de conscience par l'enfant de sa dysphorie de genre. On qualifie cette posture de «trans-affirmative». La Fondation Agnodice s'en revendique ouvertement³. La directive précise que toute forme de désapprobation de la démarche de transition risque de constituer une atteinte

à l'équilibre physique et psychique du trans, ou à ses droits. Cette conception écarte toute possibilité alternative d'explication du malaise de la personne. Il s'agirait d'éviter de pathologiser la transsexualité.

Un risque d'emballement

Une enquête de Mme Anna Lietti, journaliste à *Bon pour la tête*, montre que cette approche ne convainc pas vraiment les responsables de la nouvelle consultation «Dysphorie de genre» du CHUV⁴. Devraient-ils donner des bloqueurs de puberté sur simple demande de l'enfant se prétendant transgenre, sans aucun suivi psychiatrique au motif que cela fait obstacle à l'autonomie de l'enfant? L'approche doctrinale «autonomiste» du DFJC pourrait ne pas rencontrer l'unanimité dont il se prévaut.

Les promoteurs des droits des transgenres, Agnodice en tête, rejettent la possibilité d'un effet de mode et se défient de

Mme Amarelle règle, avec une désinvolture incroyable, un problème effroyablement délicat.

toute incitation à la transition. C'est vite dit: les réseaux sociaux regorgent d'in-

fluenceurs et de vidéastes se vantant de leur transition, au risque de banaliser l'énorme violence physique et morale d'une transition réalisée par la chirurgie et les prises d'hormones. La sociologie déconstructionniste est le fond de commerce doctrinal des transaffirmatifs. Cela implique un important risque d'emballement. La figure du trans constitue une trop belle preuve que le genre est absolument détaché de la biologie. Obnubilés par les prémisses égalitaires de leur méthode, ils en refuseront toute critique.

Et la famille?

Dans cette conception, la famille joue le rôle de suspect. Premiers (re)producteurs des «stéréotypes de genre», les parents sont rapidement soupçonnés de faire obstacle à la transition de leur rejeton. Dans *24 heures* du 13 décembre 2021⁵, Mme Adèle Zufferey, psychologue à la Fondation Agnodice, s'est octroyée un pouvoir de décision proprement

étatique, affirmant que si une famille devait s'opposer aux démarches en cours, et que l'élève était en danger (du point de vue des intervenants) l'école se contenterait d'informer les parents «de ce qui serait fait sans leur accord». Cet empiètement sur les prérogatives parentales est inacceptable. Il n'est pas certain qu'un enfant soit toujours capable de discernement, surtout dans une matière aussi délicate. Et ce n'est qu'une partie du problème. Un directeur d'école n'est pas un tribunal autorisé à limiter l'autorité parentale. Son rôle n'est pas non plus de mettre en place des mesures psychologiques sans contrôle médical.

Cette directive, adoptée hâtivement à la veille des vacances et des élections, est fondée sur une philosophie déconstructiviste des plus contestables. Mme Amarelle force le passage en évacuant a priori toute opposition de principe ou de pratique. Elle règle ainsi, avec une désinvolture incroyable, un problème effroyablement délicat, plein d'obscurités et d'incertitudes.

Sommes-nous vraiment les seuls à penser cela?

Félicien Monnier

¹ Elle est disponible à l'adresse: <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/decisions-dfjc/>

² Fondation Agnodice, *Elèves trans et non-binaires, Guide de bonnes pratiques*, p. 5. Il s'agit de la phrase d'ouverture de sa présentation.

³ «Seule l'approche transaffirmative se positionne comme respectueuse des identités trans* et de leur intégration dans un espace thérapeutique et de soins bienveillant et non pathologisant.» (Fondation Agnodice, *Elèves trans et non-binaires, Guide de bonnes pratiques*, p. 6).

⁴ Lietti Anna, «Trans, détrans: alertes pour un scandale annoncé», in *Bon pour la tête*, 1^{er} octobre 2021. En libre accès sur www.bonpourlatete.com

⁵ Collet Cécile, «L'Etat va faciliter la vie des élèves trans et non-binaires», in *24 heures* du 13 décembre 2021.

Votations fédérales du 13 février 2022

- | | |
|--|------------|
| • Initiative «Interdiction de l'expérimentation animale et humaine» (voir l'article de Jean-François Pasche en page 3 du présent numéro) | NON |
| • Initiative «Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac» (voir l'article d'Olivier Delacrétaz, en page 2 du présent numéro) | NON |
| • Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre (voir l'article d'Olivier Klunge en page 2 du présent numéro) | OUI |
| • Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias (voir l'article de Lionel Hort dans le numéro 2191 du 31 décembre 2021) | NON |

NON à la loi sur l'aide aux médias électroniques Appel aux dons

La Ligue vaudoise tient le secrétariat de la campagne romande contre «le train de mesures en faveur des médias». Mais une campagne politique coûte cher.

Votre soutien nous permettra de faire obstacle au subventionnement fédéral des grands groupes de presse. Un bulletin de versement est encarté dans le présent numéro. Merci d'avance!

IBAN Ligue vaudoise:
Banque cantonale vaudoise
1001 Lausanne
CH47 0076 700 E531 0504 2
Mention: NON aux médias contrôlés

Vous voulez offrir vos services à la campagne? Distribuer des papillons? Ecrire un courrier de lecteur? Contactez-nous: info@medias-train-de-mesures-non.ch

La société du spectacle de Guy Debord

« *Le mensonge qui n'est plus contredit devient folie.* » Guy Debord

La société du spectacle est un traité théorique. En 221 thèses, Guy Debord établit une approche critique sur les rapports de l'économie et de la société. Publié en 1967, le livre aborde des sujets on ne peut plus actuels : le tourisme, l'urbanisme, l'art, la culture, la science, l'aménagement du territoire, l'histoire, la sociologie, etc. Guy Debord était marxiste. Il était avant tout écrivain, poète et cinéaste. Et surtout penseur hors pair, intransigeant. Dans son traité, il développe une critique de la société moderne du progrès, de la mondialisation, du structuralisme, de l'art moderne. Sa vision est celle de la dissolution de la civilisation humaine dans ce qu'il appelle la société du spectacle. Le spectacle «est le cœur de l'irréalisme de la société réelle», écrit-il. Son but est de prendre en charge la totalité de l'existence humaine, travail, loisir, vie privée.

Du terme de spectacle, l'écrivain donne plusieurs définitions successives. C'est d'abord la séparation du vécu et de sa représentation, séparation qu'il considère comme achevée. Ensuite, c'est un instrument d'unification et d'instauration d'un rapport social par les images et les discours, qui ne coïncide plus que partiellement, voire même plus du tout, avec la réalité. Et

finalement, le spectacle participe de la dissolution de l'unité de vie. C'est le constat d'un état schizophrénique permanent de l'homme moderne entre la réalité vécue et la matérialisation de sa représentation, la «prolifération des pseudo-événements préfabriqués», qui le fige dans «la contemplation spectaculaire».

Debord écrit qu'il faut comprendre le spectacle «comme une organisation systématique de la défaillance de la faculté de rencontre, et comme son remplacement par un fait hallucinatoire social : la fausse conscience de la rencontre. [...] Dans une société où personne ne peut plus être reconnu par les autres, chaque individu devient incapable de reconnaître sa propre réalité. L'idéologie est chez elle : la séparation a bâti le monde.»

Guy Debord est marxiste, mais il est aussi un fervent critique du marxisme. Quand il observe que la bourgeoisie et non pas les ouvriers «est la seule classe révolutionnaire qui ait jamais vaincu», on est surpris par cette analyse. D'autant plus qu'après avoir dénoncé les défauts de la théorie de Marx, l'anti-Sartre constate que, sous Lénine et surtout Staline, le communisme a reconduit la révolution bourgeoise de

l'industrialisation. Pour Debord, il s'agit du même mouvement de dépossession des travailleurs, et de l'homme tout court, à la seule différence qu'il fut mené d'une part sous la direction de l'économie marchande et privée, et de l'autre sous celle d'un «capitalisme d'Etat» et de sa bureaucratie.

Un autre aspect important de son traité peut surprendre de la part d'un auteur marxiste. Il défend la conscience historique contre sa réécriture idéologique et permanente. Pour lui, l'économie des sociétés anciennes répondait aux premiers besoins humains tandis que l'économie des sociétés industrielles et modernes remplace les besoins humains par des pseudo-besoins. Elle crée une sorte de vie augmentée dans un nouveau marché égalitaire qui abolit progressivement les nationalités, les mentalités, les territoires, les systèmes politiques et judiciaires, et dans lequel l'homme lui-même est devenu marchandise.

Guy Debord est visionnaire. Il est en guerre contre la société moderne. Tout ce qu'il a prédit dans *La Société du spectacle* se réalise sous nos yeux. L'homme ancien, écrit-il, était dans l'Histoire. Puis l'unité de la Chrétienté est tombée. A partir de là, on est dans la conscience de l'Histoire, c'est-à-dire dans le sens de l'Histoire, c'est-à-dire dans le progrès. Pour Debord, l'idée du progrès est née avec la conscience de l'Histoire qui est aussi la fin de l'Histoire.

Le sens de l'Histoire n'est plus le sens du passé. C'est le sens de l'avenir. C'est aussi le sens de la contemplation

et l'esprit de musée, deux facettes de la nouvelle société du spectacle. Plus rien n'est identique à soi-même. Plus rien n'est organique. Tout est préparé, organisé, planifié. Les temps cycliques de la vieille paysannerie étaient révolus, remplacés par le temps du pouvoir politique, le temps unifié et irréversible d'un mouvement général qui, selon Debord, sacrifie les individus au progrès.

L'ordre mythique, le sacré et l'unité du travail et de l'homme dans les sociétés primitives sont perdus. Debord dit cela sans aucune mélancolie. Il ne s'agit pas pour lui de revenir en arrière. Il considère que Marx est le premier visionnaire politique parce qu'il donne «le sens de l'histoire», c'est-à-dire son mouvement, sa progression. Mais il pense aussi que l'on doit se battre contre la négation de la vie que produit la société idéologique, spectacle de la pensée uniforme, et tyrannie de la pensée uniforme, destinée à soumettre l'homme à la machine en anéantissant toute communauté et tout sens critique.

Car la force de Debord, c'est son esprit de combattant. Ce n'est pas un fataliste. Il ne dit pas que tout est joué, qu'on ne peut plus rien faire. Mais que propose-t-il en guise de conclusion ? Qu'il faut sortir de «l'écrasement du moi» que produit la société du spectacle, sortir de la dépendance à elle, arrêter de subir passivement son sort, redevenir capable de «reconnaître sa propre réalité» et la présence réelle de la fausseté, organiser et réorganiser au niveau local la pratique de la vie réelle et quotidienne tant spirituelle que matérielle. Apprendre à revivre dans la vérité et la plénitude de l'existence.

Lars Klawonn

Pourquoi conserver un droit de timbre vétuste ?

La Loi fédérale sur les droits de timbre prévoit trois impôts particuliers sur certaines opérations : le timbre d'émission, le timbre de négociation sur certaines ventes de titres et le timbre sur les primes d'assurance.

La votation du 13 février prochain porte uniquement sur le premier de ces impôts qui datent d'une période où l'Etat imprimait du papier timbré pour toutes sortes de transactions, alors qu'il peinait à avoir une vue suffisante sur des assiettes fiscales plus larges. Aujourd'hui, les moyens de surveillance de l'Etat se sont grandement développés et les droits de timbre sont un archaïsme en comparaison internationale.

Le timbre d'émission frappe à hauteur d'un pourcent toute création de capital d'une société, avec une franchise d'un million de francs. Ainsi, la plupart des PME ne sont pas touchées par cet impôt. Ce sont surtout les compagnies financières ou de négoce qui ont besoin de capitaux propres importants. C'est aussi le cas des start-ups, ces sociétés développant une innovation qui demandent de forts capitaux pour financer des recherches et commercialisations avant d'espérer réaliser de premiers bénéfices. Parfois, ce sont aussi des sociétés industrielles en difficulté qui doivent reconstituer des fonds propres pour survivre. A noter que la loi actuelle prévoit certaines exemptions en cas d'assainissement.

En pratique, le droit de timbre pousse les propriétaires à prêter de l'argent à leur société, plutôt que de le verser comme capital propre. Il est regrettable que le fisc décourage la constitution de fonds propres des entreprises, ce qui les

affaiblit et les rend plus dépendantes de leur actionnariat.

Sur les principes, on peine à comprendre la logique d'un tel impôt. Une augmentation de capital ne correspond pas à une création de valeur, mais uniquement au versement par les actionnaires ou coopérateurs d'un montant à la société qu'ils lui abandonnent en échange d'une participation au capital de cette dernière. Si le capital est remboursé ultérieurement, le droit de timbre, lui, ne sera pas. Une fois versé, le montant des fonds propres est imposé annuellement au titre de l'impôt sur le capital de la société. En ce sens, il ne paraît pas illogique de penser que la suppression du droit de timbre pourrait amener à une augmentation des recettes de cet autre impôt.

Le parti socialiste a lancé le referendum en prêtant à la droite parlementaire des intentions de diminuer globalement l'imposition des multinationales. Desseins qui, même s'ils pourraient être réels, n'ont rien à voir avec le sujet du vote. Il s'agit de s'opposer à toute baisse d'impôt pour les entreprises et les entrepreneurs. Non seulement nous ne partageons pas ce but, mais nous estimons qu'il serait plus équitablement défendu avec une hausse générale du taux d'imposition du bénéfice et du capital (qui risque d'ailleurs de nous être imposée par les grandes puissances et leur projet de réforme fiscale mondiale), plutôt qu'en maintenant un impôt fédéral vétuste.

Nous voterons donc OUI à la modification de la loi fédérale sur les droits de timbre.

Olivier Klunge

Le tabac et les jeunes, une initiative disproportionnée

L'initiative «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac» propose d'interdire toute publicité pour le tabac susceptible d'atteindre les enfants et les jeunes.

Les Chambres ont adopté un contre-projet indirect à cette initiative. Il interdit la publicité pour le tabac et les cigarettes électroniques sur les affiches, dans les cinémas, sur les terrains de sport, ainsi que dans et sur les bâtiments publics et les véhicules de transport public. Il interdit également toute publicité ciblant spécifiquement les mineurs, ainsi que la distribution gratuite d'échantillons. Enfin, il interdit aux cigarettiers de parrainer des manifestations internationales destinées aux jeunes.

En revanche, la publicité restera autorisée dans les kiosques et la presse, y compris gratuite, sur internet. Le parrainage de manifestations «nationales» (comprenez «fédérales») restera licite, apportant un soutien utile aux entreprises locales. Les initiateurs, contestant ces autorisations, ont maintenu leur initiative, laquelle propose deux modifications (en gras dans le texte) de la Constitution fédérale :

Article 41, alinéa 1, lettre g

¹ La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la

responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que :

[...] g. les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique et **à ce que leur santé soit promue.**

Article 118, alinéa 2, lettre b

¹ Elle légifère sur :

[...] b. la lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses de l'être humain et des animaux ; **elle interdit notamment, pour les produits du tabac, toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes.**

On ne voit pas très bien quelle publicité pourrait ne pas atteindre les enfants et les jeunes. En d'autres termes, la modification de l'article 118 proposée par l'initiative supprime de fait toute publicité pour le tabac. C'est disproportionné, car en Suisse, il n'est pas interdit de produire, de vendre et de consommer du tabac. Il n'y a donc aucune raison d'interdire d'en parler publiquement, à moins que cette initiative ne se veuille une étape vers l'interdiction totale du tabac sur le territoire helvétique. Le contre-projet est déjà à la limite. C'est dire que nous voterons NON.

D.

Menaces sur la liberté

Dans son éditorial «La liberté à géométrie variable», du site *Bon pour la tête*¹, M. Jacques Pilet livre quelques réflexions inquiètes sur l'avenir des libertés individuelles et collectives. L'accroche est un article de M. Bertrand Kieffer, publié par *Le Regard libre*, dans lequel le chroniqueur médical propose de repenser la notion de liberté dans le cadre de la mondialisation climatique et sanitaire.

M. Pilet pose d'emblée la question essentielle, celle de savoir qui serait légitimé à «repenser» les libertés, surtout que l'opération a toutes les chances de déboucher sur une restriction desdites libertés. En tout cas pas les politiques, dont M. Pilet constate qu'ils aiment un peu trop l'état d'urgence, qui leur permet de gouverner par ordonnance, court-circuitant les usages, les droits individuels et les procédures ordinaires.

D'une manière générale, M. Pilet s'afflige de ce qu'on pense plus à *fact-checker* à coups d'algorithmes qu'à exercer l'esprit critique. Il se rebiffe contre l'esprit de soupçon, de dénonciation et d'interdiction qui souffle de tous les côtés. Nous sommes trop d'accord pour ne pas essayer de prolonger l'analyse.

La liberté souffre du progrès technique, notamment dans le domaine numérique. On nous objectera que la technique est neutre et que c'est l'usage qui la rend bonne ou mauvaise. Soit. Il reste qu'une technique omniprésente, même neutre, même au

service des gentils, crée des possibilités d'abus inconnues auparavant. Quand un gouvernement installe des milliers de caméras dans les rues pour mieux traquer les criminels, ses caméras traquent aussi le bon citoyen. «Je m'en moque, je n'ai rien à cacher», fanfaronne celui-ci. C'est à voir. D'abord, ce n'est pas vrai, personne n'a rien à cacher. Ensuite, tout secret n'est pas répréhensible. Le garder peut être vital. Enfin, tout appareil de contrôle généralisé met le citoyen dans la dépendance possible d'un Etat qui n'est pas forcément au-dessus de tout soupçon à tous les étages administratifs. Cette perspective à elle seule entrave l'exercice aimable et tranquille de la liberté personnelle.

Ajoutons que, dans un système aussi quadrillé, le comportement vertueux résulte moins d'une décision libre cadrée par les usages que d'une obligation imposée par la crainte de l'Etat. Politiquement et moralement, la différence est essentielle.

Exagérons-nous? M. Pilet mentionne en passant le système de «crédit social» que l'Etat chinois est en train de mettre en place. C'est une sorte de carte à points qui, sur la base des rapports permanents de six cents millions de caméras et probablement d'autant de sycophantes, récompense ou punit le comportement du citoyen. Celui qui conduit en état d'ivresse, traverse au rouge, s'absente aux cours ou brûle les feuilles de son jardin perd des points.

Il ne peut plus emprunter à la banque, ni voyager à l'étranger ni même à l'intérieur du pays. A l'inverse, il gagne des points en dénonçant les transgresseurs, en plantant des arbres, en aidant les personnes âgées, en remboursant ses dettes à temps, etc. L'intérêt de la fourmière administrative absorbe ici les libertés.

Nous n'en sommes certes pas là, mais il n'est pas absurde de craindre que les exigences sanitaires actuelles de l'Etat ne nous désresponsabilisent au point que nous nous habituions à vivre sous un régime liberticide, voire que nous en arrivions à le désirer. Cette perspective explique la véhémence de beaucoup d'antivax.

Une autre menace sur les libertés résulte du passage que nous vivons d'une société «patriarcale» à une société maternelle. C'est une société encoconante et intrusive qui s'intéresse moins à préserver l'indépendance du pays, l'autonomie des familles, la vitalité des corps intermédiaires et les libertés individuelles qu'à garantir la santé du citoyen. Le souci politico-sanitaire n'est pas récent en Suisse, la pandémie n'a fait que le mettre au premier plan.

Oui, le citoyen responsable et bien élevé veille scrupuleusement sur son corps. Il ne consomme pas trop sucré, ni trop salé, ni trop gras, ni trop carné. Il ne boit pas et il ne fume pas. On le protège d'ailleurs en réduisant continuellement la publicité pour l'alcool et le tabac². Il

dort ses huit heures et fait ses dix mille pas chaque jour, compteur en main. Des panneaux à l'entrée des communes le félicitent ou le grondent (binette souriante ou fâchée) selon qu'il respecte ou non les limitations de vitesse. Il est vacciné envers et contre tout. Cela fait beaucoup d'obligations et d'interdictions, beaucoup de conseils impérieux et de contraintes indirectes, beaucoup de niaiseries infantilisantes et, du même coup, de moins en moins de liberté.

La liberté d'expression elle aussi va mal. Tout le monde en est en principe un ardent partisan, mais presque tout le monde la limite à un échange prudent dans les limites des idées reçues. C'est que les autres idées ne sont pas des idées, mais des mensonges, du complottisme, des incitations à la haine, des moqueries inacceptables: elles ne sauraient bénéficier de la liberté d'expression. La duplicité évidente de cette distinction sophistiquée n'est jamais dénoncée.

Il faudrait encore énumérer les mille petites pertes quotidiennes de liberté dont souffrent les familles, les collectivités paroissiales et communales, les cantons, les entrepreneurs, les propriétaires et tous ceux qui exercent une quelconque responsabilité dans le pays. En fait, la maîtrise technique à laquelle tend la modernité semble se passer très bien de la liberté. A suivre.

Olivier Delacrétaz

¹ *Bon pour la Tête*, 17 décembre.

² Non à l'initiative «Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac». Voir l'article de la p.2.

Une initiative aux relents antispécistes

En février, nous voterons entre autres sur une initiative populaire qui demande l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine¹. Le texte vise en particulier la recherche médicale et pharmaceutique. Elle veut principalement ajouter un nouvel alinéa à l'article 80 de la Constitution sur la protection des animaux, qui commence par une formule de prime abord sans contredit: «L'expérimentation animale et l'expérimentation humaine sont interdites», est-il dit. Un peu plus loin, on lit que les nouvelles mesures «s'appliquent de façon analogue à l'expérimentation animale et à l'expérimentation humaine».

En premier lieu, nous pourrions digresser sur le caractère inévitable de l'expérimentation humaine et animale dans le domaine de la recherche de nouveaux traitements médicaux. Il est

inévitabile qu'à un moment donné on utilise pour la première fois un nouveau traitement en condition réelle, c'est-à-dire sur un patient. Or cette première utilisation, pour employer la terminologie de l'initiative, est partie intégrante du développement d'un nouveau produit. C'est une étape à considérer comme de l'expérimentation, car on ne peut pas connaître exactement les effets d'une nouveauté sur l'environnement auquel elle est destinée avant de l'y avoir effectivement soumise. Cette étape peut se révéler une réussite, mais bien souvent elle met en évidence des problèmes insoupçonnés, ou du moins des ajustements nécessaires. Il en va ainsi en raison de l'imperfection des choses.

Pour compenser cette interdiction, les initiants demandent que de plus

larges investissements soient consentis dans des «approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès». Si des moyens peuvent certainement encore être trouvés pour réduire les phases de test en condition réelle, nous pensons qu'il est illusoire que l'on puisse s'en passer complètement. On a beau prendre toutes les précautions du monde, il y aura toujours une probabilité qu'un imprévu survienne lors d'une «première utilisation» d'un nouveau produit. Sera-ce alors considéré comme condamnable?

De plus, cette initiative voudrait inscrire l'interdiction d'importer en Suisse des nouveaux médicaments qui seraient développés grâce à l'expérimentation animale. En plus d'empêcher la recherche, elle priverait les Suisses de nouveaux traitements découverts ailleurs.

Toutefois, le principal problème est ailleurs. En effet, le texte de l'initiative établit une sorte d'égalité entre les êtres humains et les animaux qui n'est pas acceptable. Le Conseil fédéral, dans son message sur l'initiative, relève d'ailleurs que «régler des aspects particuliers de la recherche sur l'être humain sous le titre "Protection des animaux" a pour conséquence une mise sur un pied d'égalité de l'être humain et de l'animal non seulement inhabituelle, mais contraire à la systématique de la Constitution»². L'animal n'est pas l'égal de l'homme, et il est souhaitable que l'on recoure à l'expérimentation animale pour éviter le plus longtemps possible qu'un

être humain pâtisse d'une erreur de recherche et de développement. Cela ne veut pas dire que l'on puisse faire n'importe quoi avec les animaux, et le droit suisse punit justement leur maltraitance, également dans le cadre de la recherche.

L'introduction dans la Constitution d'une idée d'égalité entre l'homme et l'animal est inacceptable. Nous voterons NON à l'initiative d'interdiction de l'expérimentation animale et humaine.

Jean-François Pasche

¹ Initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès».

² Message concernant l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès», *Feuille Fédérale*, 13 décembre 2019.

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi reprend en ce début d'année.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver !

Prochains rendez-vous:

19 janvier: Architecture du Canton de Vaud: 1975 – 2000
Avec M. Bruno Marchand

26 janvier: La Chancellerie du Canton de Vaud
Avec M. Vincent Grandjean

2 février: La philosophie du droit de Nicolás Gómez Dávila: présentation et critique, avec M. Denis Ramelet

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Noire, Juive, Tourangelle

Rachel Khan codirige *la Place*, centre dédié au hip-hop à Paris. En novembre 2021, une pétition signée par une cinquantaine d'«acteurs du milieu culturel» demande son renvoi. Quel crime a commis cette quadragénaire proche de la gauche socialiste, puis recrutée par Emmanuel Macron afin de diriger un groupe de travail sur *l'immigration, l'intégration et la laïcité* durant la campagne présidentielle 2022?

Il se trouve que Rachel Khan a publié *Racée* aux éditions de l'Observatoire, essai ayant obtenu le Prix du Livre politique 2021.

Nous avons lu cet ouvrage concis et exaspéré par la mode idéologique *décoloniale*. Marine Le Pen et la presse française de droite en ont fait l'éloge. Censée *faire le jeu de l'extrême-droite*, son auteure doit être excommuniée.

Pourtant Rachel devrait gémir. *Au jeu de la concurrence victimaire*, elle ne peut que gagner. Son père, professeur d'anglais, est gambien, musulman, noir, *Africain de l'Ouest assoiffé d'Europe*. Sa mère, libraire, juive ashkénaze, est originaire de Pologne. Rachel, métisse, a été élevée à Tours par des parents attachés à ce que la culture française offre de meilleur. Elle a *le phrasé sans accent de sa Touraine natale*. Le père a appris le français en lisant Camus. Il récite des poèmes de Victor Hugo à sa fille de quatre ans et lui lance des répliques de Molière. A huit ans, la gamine improvise des scènes de théâtre classique pour les amis de ses parents.

Rachel Khan parle essentiellement d'elle-même, visant à décrire sa singularité. Elle se juge *indémêlable*, véritable *addition* d'origines et de capacités dont elle ne renie aucune. Elle a commencé par la danse classique, mais ses maîtres, vu sa carrure athlétique, lui conseillaient de *rentrer les fesses*. Elle s'est alors consacrée au sprint, devenant en 1995 championne de France de relais féminin 4x100m. Elle se passionne pour le

hip-hop, obtient plusieurs petits rôles au théâtre et au cinéma, écrit un roman, achève des études de juriste et rédige les discours d'un politicien socialiste.

Au fond, en évoquant sa personne même, Rachel renoue à sa façon avec la réflexion fameuse de Jacques Bainville: *La fusion des races a commencé dès les âges préhistoriques. Le peuple français est un composé. C'est mieux qu'une race. C'est une nation.*

Dans la France irréductible à une ethnie, une femme noire et juive peut trouver sa place; elle peut même y briller par sa beauté et son intelligence. *Racé* signifie *qui représente un type fin et distingué, qui a de la classe, de l'élégance*: cette définition s'applique à Rachel Khan: *Je suis racée parce que je porte en moi plusieurs racines que certains prennent pour des races, par un excès de races. Je suis bien dans ma peau. Si j'étais raciste, ce serait la haine de soi [...] Je ne suis pas «issue de la diversité», j'ai la diversité en moi.*

Une mésaventure a ouvert les yeux de Rachel. Recrutée dans un «collectif» d'actrices noires réclamant l'égalité, elle a compris soudain que poser en victime ne menait à rien. Bien qu'on lui ait le plus souvent proposé des rôles de femme de ménage ou de prostituée, vu la couleur de sa peau, elle a refusé de se proclamer *racisée*. Elle ne voulait ni se dresser contre l'ensemble des Blancs *coupables d'être blancs*, ni renoncer à critiquer les Noirs *innocents quoi qu'ils fassent*. On l'a traitée de *négresse de maison*, de *Toubab* (signifiant «blanche» en Afrique) ou de *Bounty* (noire en surface, blanche dans sa tête). Son identité consistant à être plusieurs en une, elle s'est méfiée des racistes et des identitaires, blancs ou noirs. Choisir son camp et s'inclure en excluant, elle ne le voulait pas: *Ce n'est pas moi qui les intéressais, mais ma couleur de peau*, dit-elle. On lui demandait de s'effacer

comme personne *pour ne pas fragiliser la cause; mais l'égoïsme*, dit-elle aussi, *est moins totalitaire que la bonne conscience*. Dans le cercle des victimes, il n'y a pas de dialogue. Il faut penser et parler droit.

La force du livre consiste en une critique du vocabulaire. Faite elle-même de nuances, Rachel révère les nuances de la langue, sans lesquelles la pensée rétrécit. Elle fait un sort aux mots qui séparent.

D'abord *souchien*, terme inventé en 2007 par l'indigéniste Houria Boudjedja pour disqualifier les Français de souche, des *sous-chiens*. Rachel veut prendre l'apéro avec des Bretons et leur demander de parler de leurs grands-parents tandis qu'elle évoquerait ses ancêtres de Gambie ou du Yiddishland polonais. Lutter contre la discrimination en discriminant ne lui dit rien.

Ensuite *racisé*, à la sonorité douteuse (*ostracisé, excisé*), qui hiérarchise les *Non-Blancs, les racisés friendly* (gauchistes blancs avides de repentance) et les Blancs forcément coupables. Les dominés prennent le pouvoir sur les ex-dominants.

Et encore *Afro-descendant*, anglicisme désignant toute personne ayant un lien de sang avec l'Afrique, comme si tous les Noirs descendaient d'esclaves des Amériques ou que les Sénégalais ne se divisaient pas en Peuls, Wolofs, Sérères, Toucouleurs, Diolas et Mandingues, obligés de parler français pour se comprendre.

Enfin *minorités, quotas, la cause* (à laquelle il faut tout sacrifier, Martin

Luther King lui-même ayant été un collabo).

Rachel s'attaque aussi aux *mots fourretout qui ne vont nulle part*, au *lexique guimauve* des politiciens avec *petits cœurs et chatons mignons*, impuissant à contrer un argumentaire haineux: *le vivre-ensemble, la diversité, les quartiers populaires, la mixité et la non-mixité, les collectifs* (rassemblements artificiels qui empêchent d'aller vers soi-même et d'envisager l'autre).

Au chapitre 3, elle dresse la liste des mots qui réparent: *intimité, silence, invisibilité, création, créolisation, signature*. La signature est personnelle, mais nous n'en avons pas qu'une, elle s'oppose à *l'identité* qui nous enferme. Nous avons le droit de ne pas être une masse, d'avoir un nom (*Tout le monde ne peut pas s'appeler Durand*, chante Brassens). *L'identité* nivelle les membres d'un groupe fermé; la *signature* manifeste la *singularité faite de contrastes qui cherchent à se compléter mutuellement*.

Avec un certain bonheur d'expression, l'auteur montre comment une personne recoud ses tissus presque déchirés et s'insère au mieux dans la nation où elle a été élevée.

Bien sûr nous avons des réserves: Rachel Khan se réjouit de la disparition du mot *race* de la Constitution française; elle attribue aux mots une force excessive (ce ne sont pas les mots qui tuent, mais les hommes); son concept de créolisation (qui remplace le métissage) est flou; sa compréhension de l'universalisme est vague.

La Nation ne cesse de traiter ces thèmes. Nous y reviendrons.

Jacques Perrin

L'étonnante vigueur de notre économie

Le taux de chômage en Suisse était de 2,6% à fin décembre, de 3,7% dans le Canton de Vaud. La moyenne annuelle suisse a été de 3% en 2021, contre 3,1% en 2020 et 2,3% en 2019.

Et cela alors que la durée des prestations a été un peu allongée en cette période de pandémie. Tout se passe, sur le front de l'emploi, comme si notre pays n'était pas frappé par la crise sanitaire. Pourtant le tourisme d'affaires est au point mort, les restaurants luttent contre des restrictions diverses et durables, les consommateurs – qui ne voyagent plus à l'étranger, passent la moitié de leurs journées en training sans s'acheter de nouveaux habits, limitent leur pratique du sport et des réunions culturelles ou festives et gèrent prudemment leur ménage en ce temps incertain – devraient consommer moins, et les industriels devraient être gênés dans leur rythme de production par les difficultés d'approvisionnement et la prudence des investisseurs. Or les Suisses travaillent toujours autant! C'est à n'y rien comprendre.

En vain chercherait-on une explication suffisante du côté du «chômage

partiel»; car le nombre des bénéficiaires des prestations en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), qui a atteint un sommet en février avec 523 687 personnes, a chuté spectaculairement à 48 264 à fin octobre, dernier relevé disponible; c'est-à-dire que cela concerne seulement 1,2% de la population laborieuse.

Ces prestations, qui ont coûté quelque 10 milliards à l'assurance chômage en 2020 et qui en coûteront la moitié encore en 2021, ont sans doute contribué fortement à limiter la casse sociale. Mais ce n'est pas ce qui crée du travail – sauf en soutenant un peu la consommation. Dans les soins médicaux, la crise sanitaire suroccupe le personnel mais n'en accroît guère l'effectif. On s'y plaint de la pénurie, comme dans d'autres secteurs où les salaires sont à la hausse.

Le mystère de la prospérité pandémique ne s'explique que par la diversité de notre économie, l'esprit de résistance et la faculté d'adaptation des entrepreneurs, les milliers de petites cellules productives qui s'acharnent et se réinventent.

J.-F. Cavin

Ecologie en deçà de la Caspienne, autoritarisme au-delà

Le monde renferme décidément bien des curiosités. Au Turkménistan, il existe un champ de gaz naturel où les forages entrepris par des scientifiques soviétiques en 1971 ont provoqué la formation d'un vaste cratère. Craignant le méthane qui s'en échappait, les scientifiques y ont mis le feu, persuadés que la poche de gaz allait s'épuiser en quelques semaines. Cinquante ans plus tard, le cratère est toujours en feu et les réserves de gaz semblent inépuisables. Le lieu, baptisé «les portes de l'Enfer», attire désormais les touristes.

LE COIN DU RONCHON

Il faut avoir cela à l'esprit lorsqu'on nous culpabilise pour chaque gramme de CO₂ que nous émettons, lorsqu'on nous menace de doubler, de tripler, de quadrupler les taxes énergétiques et qu'on voudrait nous convaincre de nous déplacer en trottinette électrique pour sauver la planète.

La presse nous a en parlé récemment, pour nous révéler que le président turkmène Gurbangouly Berdimoukhamedov – que vous pouvez aussi orthographier Gurbanguly Berdimuhamedow et que ses amis appellent probablement par un diminutif – a donné

l'ordre d'éteindre le feu qui s'échappe du cratère. Il aurait déclaré qu'il fallait cesser de gâcher ainsi des ressources naturelles de grande valeur.

C'est bien ou c'est mal? C'est là tout le dilemme des journalistes occidentaux lorsqu'ils doivent évoquer cette actualité.

D'un point de vue écologique, cela semble plutôt une bonne décision. Mais d'un point de vue économique, le Turkménistan espère évidemment diminuer le gaspillage de gaz afin d'en vendre davantage; or gagner de l'argent sur des énergies fossiles, c'est vilain. D'un point de vue politique surtout, le président (dont vous avez pu lire le nom plus haut) a des tendances plutôt autoritaires; or un président de la république qui a des tendances autoritaires, c'est très vilain (enfin, surtout au Turkménistan). Alors la presse a pris soin d'écrire: «Le président autoritaire du Turkménistan a donné l'ordre d'éteindre les flammes» – histoire qu'on sache ce qu'il faut en penser.

Eh oui, l'écologie a souvent besoin d'un peu d'autoritarisme. Mais a-t-on jamais lu dans la presse que «la présidente autoritaire de la Commission européenne veut interdire les voitures à essence à partir de 2035»? Ou que «la Municipalité autoritaire de la Ville de Lausanne a ordonné de limiter la vitesse à 30 km/h durant la nuit»?